

Pratique de la rédaction d'actes

Infos pratiques

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4J0APRAC

Présentation

Les praticiens du droit savent que l'écrit et la parole sont ainsi intimement liés et que pour convaincre il faut autant parler qu'écrire. L'enseignement est destiné à conférer aux apprentis une méthodologie pour apprendre à rédiger des actes judiciaires et juridiques. L'enseignement est illustré par de nombreux exemples et explications judiciaires.

Objectifs

L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants à la rédaction des actes de la vie courante des affaires. A partir de cas pratiques, les étudiants seront amenés à analyser les enjeux juridiques que soulève la rédaction de l'acte, identifier les moyens de droit, déterminer la stratégie de négociation et les différentes techniques de rédaction de ces actes.

Évaluation

Épreuve orale session 1 et 2

Pré-requis nécessaires

Maîtrise des fondamentaux en Droit des contrats et Droit commun et spécial des sociétés